



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de la séance ordinaire tenue le sixième jour de février de l'an deux mille vingt-quatre, le conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a adopté la résolution numéro 2024-02-06-4.4 à l'effet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 de la façon suivante :

La séance ordinaire fixée au mardi 2 juillet 2024 est repoussée au mardi 9 juillet 2024 ;

La séance ordinaire fixée au mardi 3 septembre 2024 est repoussée au mardi 10 septembre 2024.

Donné à Port-Menier, ce douzième jour de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière trésorière